

**Rapport du jury**  
**Concours de Rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe**  
**Session 2025**

**I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION**

Le concours de rédacteur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe est organisé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude pour les Centres de gestion de la région Occitanie.

Il est ouvert pour 300 postes répartis ainsi qu'il suit :

Concours externe : 150 postes

Concours interne : 90 postes

Troisième concours : 60 postes

**a) Calendrier :**

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

| ETAPES                        | DATES                                                             |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Date de l'arrêté d'ouverture  | Le 15 janvier 2025                                                |
| Période d'inscription         | Du 04 février au 12 mars 2025                                     |
| Limite dépôt des candidatures | Le 20 mars 2025                                                   |
| Epreuve écrite                | Le 16 octobre 2025                                                |
| Jury d'admissibilité          | Le 16 décembre 2025                                               |
| Épreuves d'admission          | les 20, 21, 27, 28 janvier 2026 et<br>03, 04, 10, 11 février 2026 |
| Jury d'admission              | Le 17 février 2026                                                |

**b) Admission à concourir :**

Les conditions d'accès sont les suivantes :

**Concours externe sur titre avec épreuve(s) :**

Ouvert aux candidats titulaires :

- d'un diplôme sanctionnant deux années de formation homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) au sens du répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

Sont dispensés des conditions de diplôme énoncées ci-dessus :

- Les mères ou pères d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement.
- Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports.

### **Concours interne :**

Ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article ;

Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

### **Troisième concours sur épreuves :**

**Ouvert aux candidats justifiant, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant une durée de 4 ans au moins :**

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales du candidat régies par la section 4 du chapitre II du titre Ier du livre II soient prises en compte pour l'accès à ces concours.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanée ne seront prises en compte qu'à un seul titre.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle exigée pour se présenter au troisième concours.

### **c) Jury**

Le jury comprenait 18 membres répartis à parts égales entre le collège des élus, des fonctionnaires territoriaux et des personnalités qualifiées.

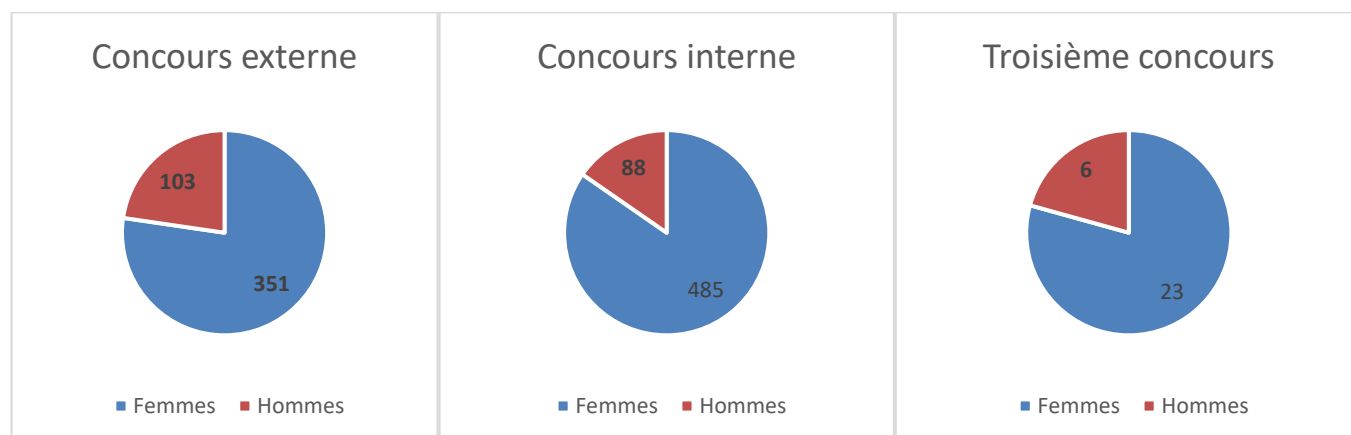
Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches. Ces éléments leur ont permis de concevoir les éléments d'appréciation du niveau de chaque candidat.

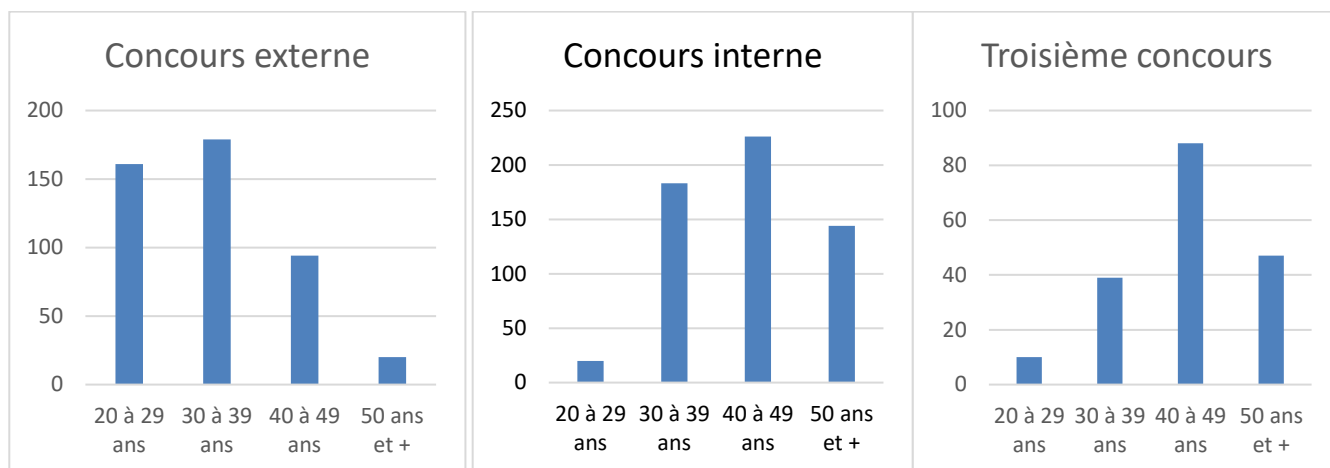
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

## II– PRINCIPAUX CHIFFRES

| CANDIDATS                                  | CONCOURS EXTERNE | CONCOURS INTERNE | TROISIEME CONCOURS | TOTAL  |
|--------------------------------------------|------------------|------------------|--------------------|--------|
| NOMBRE DE DOSSIERS RECUS                   | 539              | 709              | 226                | 1474   |
| NOMBRE DE CANDIDATS CONVOQUES              | 454              | 573              | 184                | 1211   |
| NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS ADMISSIBILITE | 271              | 313              | 118                | 702    |
| TAUX DE PARTICIPATION                      | 59,69%           | 54,62%           | 63,13%             | 57,96% |
| NOMBRE DE CANDIDATS ADMISSIBLES            | 105              | 104              | 44                 | 253    |
| NOMBRE DE CANDIDATS PRESENTS ADMISSION     | 105              | 104              | 44                 | 253    |
| NOMBRE DE LAUREATS                         | 67               | 56               | 29                 | 152    |

Quelques éléments statistiques basés sur le nombre de candidats admis à concourir :





#### **Répartition géographique – concours externe :**

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Grand Est | Guadeloupe | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|-----------|------------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 11                   | 1         | 1          | 1          | 10                 | 418       | 12   |

#### **Répartition géographique – concours interne :**

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Guadeloupe | Hauts-de-France | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | Pays de la Loire | PACA |
|---------------------|----------------------|------------|-----------------|--------------------|-----------|------------------|------|
| Nombre de candidats | 10                   | 3          | 1               | 4                  | 522       | 1                | 32   |

#### **Répartition géographique – troisième concours :**

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Bourgogne-France-Comté | Grand Est | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|------------------------|-----------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 9                    | 1                      | 1         | 1          | 2                  | 161       | 9    |

### III – EPREUVE ECRITE

#### A – L'EPREUVE

**Les épreuves écrites** se sont déroulées le **jeudi 16 octobre 2025**, au Centre de gestion de l'Aude et à la salle Intersports de Pennautier, au Parc des expositions du Grand Narbonne, aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude et de l'Hérault.

| CONCOURS EXTERNE                                                                                                                                                                                                                  | CONCOURS INTERNE                                                                                                                                                                                                                        | TROISIEME CONCOURS                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Des réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales (durée : 3 heures ; coefficient 1)                                                  | Des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coefficient 1) | Des réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat (durée : 3 heures ; coefficient 1) |
| La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1) | La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1)       | La rédaction d'un rapport à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales, assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1)       |

Les copies, anonymes, ont fait l'objet d'une double correction.

Il ressort de la correction des copies :

#### **Concours externe :**

#### **Epreuve de rapport avec propositions opérationnelles :**

#### **Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Le sujet est traité de manière superficielle, les enjeux sont souvent survolés et les propositions opérationnelles insuffisantes.
  - Méthode globalement non maîtrisée par les candidats.
- Peu de copies se distinguent positivement.  
Ensemble décevant, niveau globalement faible.
- La méthode de la note est mieux maîtrisée, des difficultés sur les propositions opérationnelles.
- Niveau faible. Les notions fondamentales ne sont pas maîtrisées. Manque de fond et de réflexion.
- Des copies dans l'ensemble assez homogènes. Compréhension plutôt correcte du sujet.

**Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- La méthodologie est rarement respectée (annonce des parties, définition de la problématique, définition du sujet).
- Globalement correct.
- Certaines copies sont peu soignées. Manque de respect envers le destinataire. L'orthographe et l'expression sont souvent problématiques.
- Difficultés en orthographe et calligraphie.
- Présentation globalement correcte, avec des règles de forme respectées. Rédaction et orthographe satisfaisants avec une minorité de copies insuffisantes sur ce point.

**Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- Le sujet est traité de manière superficielle, sans réelle réflexion des candidats, notamment les usagers qui sont souvent survolés. De nombreux aspects du sujet ne sont pas traités : sécurisation des SI avec le risque cyber, prise en compte des services juridiques, informatiques, mise en place d'une gouvernance ...
  - Niveau global très juste.
- Des efforts mais des productions scolaires avec une déclinaison de la méthode projet (quand elle est présente) qui pourrait s'appliquer à n'importe quelle situation.
- La partie propositions pêche souvent par manque de caractère opérationnel. Un manque de réalisme est à noter également au regard de la strate de la collectivité du sujet.

**Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Bien poser la problématique. Un effort sur la pertinence des idées sélectionnées.
- Attention aux tirets et à l'effet catalogue.

*Note la plus haute : 16.50/20*

*Note la plus basse : 00/20*

*Moyenne : 09.24/20*

**Epreuve de questions finances / droit public :****Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Niveau faible. Les notions fondamentales ne sont pas maîtrisées. Manque de fond et de réflexion.
- Tous les niveaux ont pu être constatés avec des copies très insuffisantes mais aussi excellentes. Globalement toute l'échelle de notation a pu être attribuée.
- Les réponses présentant un ensemble hétérogène avec des imprécisions aux réponses généralisées. Le niveau général attendu n'est pas atteint.

**Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- Beaucoup de lacunes en orthographe, grammaire.
- Globalement au niveau attendu du concours avec bien entendu quelques copies très insuffisantes.
- La forme des copies est globalement correcte. Des efforts de structuration des réponses sont à relever sur une partie des copies. Cependant un manque de lisibilité de certaines copies est à relever.

**Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- La base est insuffisante au regard d'un concours de catégorie B.

- Certaines copies avec un excellent niveau de connaissances, faisant ressortir le travail en amont du candidat. Beaucoup de copies « entre 2 » avec les bases néanmoins.
  - Les réponses révèlent une insuffisance des connaissances fondamentales liées aux collectivités territoriales.
- L'ensemble des éléments et notions attendues ne sont pas mentionnés ou développés.

#### **Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Attention à diversifier les domaines de connaissances (Questions 2, 4 et 6 sur les finances publiques). Insister sur la nécessité de synthétiser son propos et de structurer les questions importantes.
- Les candidats doivent apporter une attention sur la qualité et la lisibilité de leurs écrits. Les connaissances essentielles et fondamentales doivent être davantage travaillées et maîtrisées.

*Note la plus haute : 17.50/20*

*Note la plus basse : 01/20*

*Moyenne : 08.10/20*

#### **Concours interne :**

##### **Epreuve de rapport avec propositions opérationnelles :**

##### **Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Méthode maîtrisée, mais reste théorique et redondant. Orthographe et style à revoir sur une bonne partie des copies
  - Faible
  - Niveau assez disparate. Appropriation très inégale de la méthodologie, des connaissances personnelles variables et un style rédactionnel inégal.
  - Les capacités de synthèse sont peu développées.
  - De manière générale une absence de maîtrise de la méthodologie attendue pour ce type d'épreuve.
- Un niveau général assez faible au regard du sujet.

##### **Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- Formalisme respecté, soucis d'orthographe et syntaxe
  - Très faible
  - La présentation est souvent soignée
- L'orthographe est plutôt maîtrisée  
La syntaxe est plus fragile (gestion du temps ?)
- L'orthographe et l'expression posent souvent problème eu égard au niveau visé.
  - Beaucoup de fautes et de difficultés rédactionnelles. Syntaxe très approximative.

##### **Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- La partie 2 était plus faible que la partie 1
- Les plans sont en moyenne assez faibles
- Souvent superficiel. Les informations ne sont pas suffisamment reprises
  - Pour des agents exerçant déjà en collectivité le contenu est assez faible. Un facteur déterminant est la connaissance de la conduite de projet.
  - Le contexte n'est pas toujours bien intégré.
- Pas d'aide à la décision.
- Des difficultés dans la construction d'un plan répondant à la problématique.
- Des développements souvent incohérents avec le plan proposé.

**Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Une nette amélioration de l'orthographe et de la syntaxe.
- Un effort, pour certains, sur l'écriture.

Clarification de la méthodologie pour tous les participants au concours.

- Une contextualisation plus intégrée et une nette amélioration dans le soin apporté à l'écriture, à la présentation, à l'expression et à l'orthographe.
- Une meilleure préparation dans la technique rédactionnelle.

Une adaptation du traitement du sujet en fonction de la nature et de la taille de la collectivité concernée.

*Note la plus haute : 16.00/20*

*Note la plus basse : 01.50/20*

*Moyenne : 09.01/20*

**Epreuve de questions :****Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Le niveau des copies est globalement bas. Les copies sont très disparates. Certaines témoignent d'un bon niveau de connaissances tandis que d'autres révèlent des insuffisances importantes.

La qualité de rédaction varie également. Certains candidats développent des réponses construites, d'autres restent très succincts.

- Le niveau général est plutôt faible. Des notions ne sont pas maîtrisées. Manque de connaissances de l'environnement territorial.
- Niveau général faible avec des connaissances juridiques insuffisantes, trop de généralités et d'approximations.

**Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- La forme est très variable selon les copies. Plusieurs candidats proposent une rédaction claire et parfois structurée, mais un nombre significatif de copies comporte des fautes d'orthographe et de syntaxe altérant la qualité de l'expression écrite.
- Beaucoup de fautes d'orthographe sur les copies, syntaxe plutôt maîtrisée.
- Beaucoup trop de fautes et de rédactions confuses au regard du niveau du concours. Vocabulaire trop général et pas assez technique.

**Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- Le contenu montre des niveaux de connaissances très inégaux. Certaines copies sont pertinentes tandis que d'autres sont très en deçà des attendus du concours, avec parfois des contre-sens ou des hors-sujet traduisant une compréhension très limitée de certains sujets (notamment les communes nouvelles, la DSP).
- Dans l'ensemble des réponses fournies malgré l'absence de nombreux éléments essentiels attendus.

Communes nouvelles et DSP paraissent comme les deux questions ayant posé le plus de difficultés aux candidats.

- Les concepts ne sont pas maîtrisés, trop d'erreurs sur les notions fondamentales de fonctionnement des collectivités.

**Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Un niveau plus élevé des connaissances serait souhaitable.
- Sensibiliser les candidats sur les exigences attendues au niveau du grade : orthographe, références précises, contextualisation des réponses.

*Note la plus haute : 16.00/20*

*Note la plus basse : 0.63/20*

*Moyenne : 05.86/20*

**Troisième concours :**

**Epreuve de rapport avec propositions opérationnelles :**

**Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Ensemble plutôt moyen.
- Des difficultés pour apporter des propositions opérationnelles.

**Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- Globalement correcte, certaines peuvent être plus faibles.
- Problème d'orthographe et de calligraphie.

**Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- La partie sur les propositions est souvent insuffisantes.

**Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Une meilleure préparation.
  - Bien poser la problématique. Un effort sur la pertinence des idées sélectionnées.
- Attention aux tirets et à l'effet catalogue.

*Note la plus haute : 16.00/20*

*Note la plus basse : 01.50/20*

*Moyenne : 09.14/20*

**Epreuve de questions :**

**Avis général sur l'ensemble des copies :**

- Niveau très moyen avec quelques distinctions cependant.

**Avis sur la forme des copies (présentation, orthographe, syntaxe ...) :**

- Les copies ne sont pas soignées.

**Avis sur le contenu des copies (structure du devoir, insuffisances...) :**

- Connaissances souvent insuffisantes.

**Attentes des correcteurs pour la prochaine session :**

- Pour un devoir de 3 heures on pourrait attendre davantage de développement et des connaissances juridiques et techniques plus approfondies.

*Note la plus haute : 17.50/20*

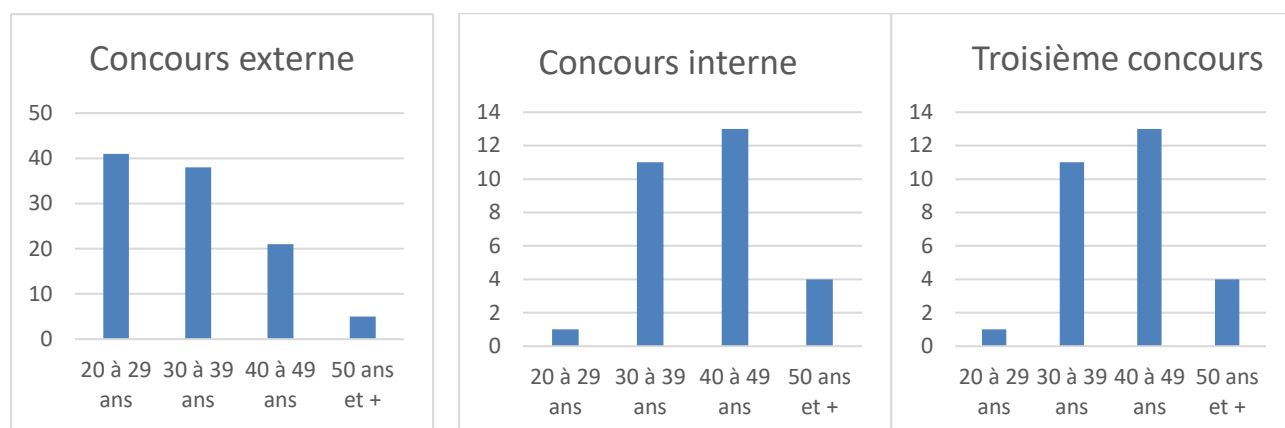
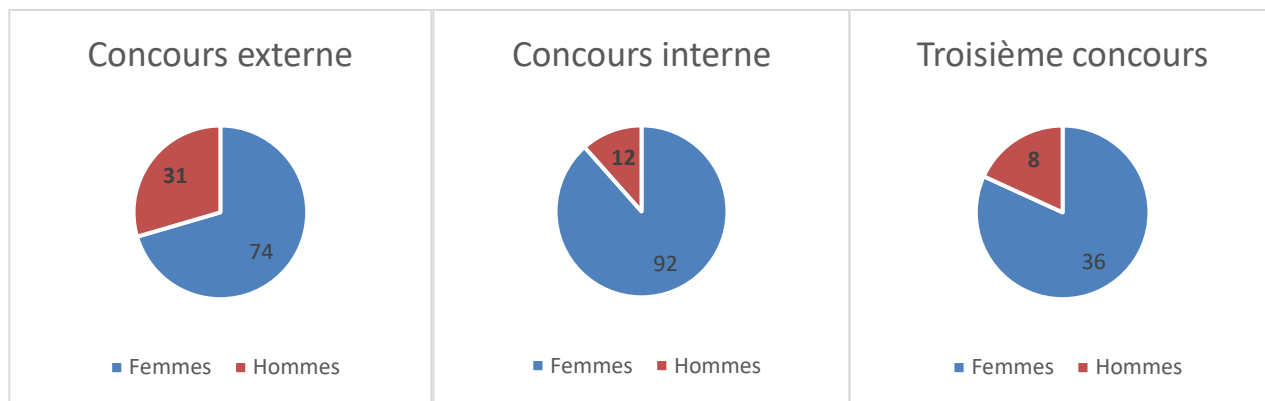
*Note la plus basse : 01.50/20*

*Moyenne : 08.78/20*

## B - CANDIDATS ADMISSIBLES

La Présidente du jury rappelle que seuls les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à l'épreuve écrite peuvent être autorisés à passer l'épreuve orale d'admission.

Tous les candidats présents à l'épreuve écrite ont obtenu une note égale ou supérieure à 5/20.



### Répartition géographique – concours externe :

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Grand Est | Guadeloupe | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|-----------|------------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 3                    | /         | /          | 1          | 1                  | 94        | 6    |

### Répartition géographique – concours interne :

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Guadeloupe | Hauts-de-France | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | Pays de la Loire | PACA |
|---------------------|----------------------|------------|-----------------|--------------------|-----------|------------------|------|
| Nombre de candidats | 2                    | 1          | /               | 2                  | 93        | /                | 6    |

### Répartition géographique – troisième concours :

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Bourgogne-France-Comté | Grand Est | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|------------------------|-----------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 4                    | /                      | /         | /          | /                  | 38        | 2    |

## IV - EPREUVE D'ADMISSION

### A – L'EPREUVE

#### CONCOURS EXTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa **formation** et son **projet professionnel**, permettant au jury d'apprécier ses **connaissances**, sa **motivation** et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois **et à encadrer une équipe** (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### CONCOURS INTERNE :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les **acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier ses **connaissances**, sa **motivation**, son **aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois **et à encadrer une équipe** (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

#### 3ème CONCOURS :

L'épreuve d'admission consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les **acquis de son expérience**, permettant au jury d'apprécier ses **connaissances**, sa **motivation**, son **aptitude à exercer les missions** dévolues aux membres du cadre d'emplois et sa **capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel et à encadrer une équipe** (durée totale entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

253 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission, celle-ci s'est déroulée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude les 20, 21, 27, 28 janvier 2026 pour les concours externe et interne et 03, 04, 10, 11 février 2026 pour le troisième concours.

Compte tenu du faible nombre de candidats du troisième concours admissibles, ces derniers ont été interrogés par un jury plénier composé de cinq personnes. Un membre de jury a démissionné avant le début des épreuves d'admission, tous les candidats de cette voie d'accès ont donc été interrogés par cinq membres de jury.

| CANDIDATS   | CONCOURS<br>EXTERNE | CONCOURS<br>INTERNE | 3 <sup>ème</sup> CONCOURS |
|-------------|---------------------|---------------------|---------------------------|
| ADMISSIBLES | 105                 | 104                 | 44                        |
| PRESENTS    | 105                 | 104                 | 44                        |

Il est attribué à cette épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

#### Récapitulatif des notes :

| EPREUVE<br>D'ENTRETIEN | Moyenne<br>/20 | Note la<br>plus basse | Note la<br>plus<br>haute | Nombre de<br>notes<br>supérieures<br>à 10/20 | Nombre de<br>notes<br>éliminatoires<br><5/20 |
|------------------------|----------------|-----------------------|--------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Concours externe       | 12.01          | 5.70                  | 18.70                    | 74                                           | 0                                            |
| Concours interne       | 11.58          | 8.61                  | 16.30                    | 86                                           | 0                                            |
| Troisième<br>concours  | 11.87          | 8.54                  | 16.67                    | 39                                           | 0                                            |

#### Compte rendu des membres du jury sur l'ensemble des entretiens – concours externe :

Plutôt corrects dans l'ensemble. Toutefois, les connaissances sont globalement faibles.

**Avis sur les exposés de 5 mn :** Le temps est généralement respecté. Les exposés sont correctement développés.

**Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :** améliorer les postures managériales et l'application des sanctions.

**Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :** trop peu d'ouverture sur l'environnement territorial. Manque de recherches sur la fonction publique territoriales. Axer davantage la préparation sur les connaissances de l'institution.

**Attentes des membres de jury pour la prochaine session :** les candidats ne sont pas suffisamment préparés. Il y a encore beaucoup de points à améliorer. Les candidats doivent s'approprier davantage les notes de cadrage. De façon générale, le niveau baisse !

#### Compte rendu des membres du jury sur l'ensemble des entretiens – concours interne :

Avis plutôt satisfaisant. Certains candidats viennent « pour voir » et se sont mal préparés ou pas du tout. Manque de curiosité sur l'actualité. Un niveau en baisse.

**Avis sur les exposés de 5 mn :** un stress important des candidats avec pour certains un discours appris par cœur. Une uniformisation des présentations très formatées.

**Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :** des candidats qui restent dans leur domaine d'activité et éprouvant des difficultés sur des sujets non liés à leur poste.

**Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :** lors des préparations, les candidats ont des supports complets et n'arrivent pas à se focaliser sur les questions essentielles.

**Attentes des membres de jury pour la prochaine session :** bien lire la note de cadrage.

**Compte rendu des membres du jury sur l'ensemble des entretiens – troisième concours :**

Entretiens très contrastés, avec des profils très intéressants. Néanmoins un niveau qui nous semble diminuer au fil du temps.

**Avis sur les exposés de 5 mn :** Exposé souvent très bien préparé, structuré et complet. Exercice très formaté et assez bien respecté dans l'ensemble.

**Avis sur le niveau des connaissances professionnelles :** quand le candidat est en poste, souvent des connaissances limitées aux missions exercées. Connaissances très sectorisées.

**Avis sur le niveau des connaissances institutionnelles :** très contrasté. Des connaissances qui sont souvent insuffisantes. Manque de culture générale et de connaissances civiques de base.

**Attentes des membres de jury pour la prochaine session :** prendre connaissance de la note de cadrage de l'épreuve d'entretien afin de mieux préparer son entretien.

**B –SEUILS D'ADMISSION**

La Présidente du jury rappelle que les candidats ayant obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission sont éliminés.

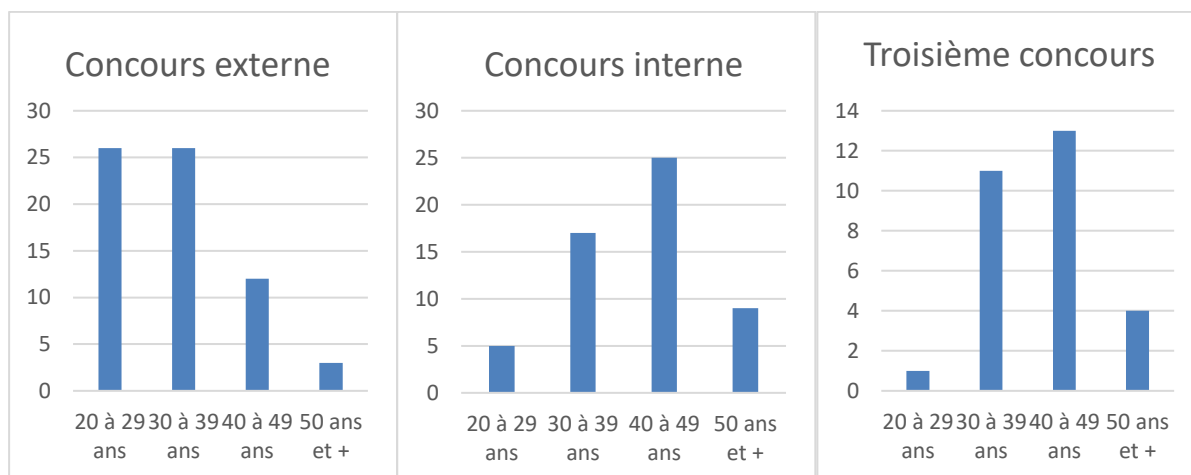
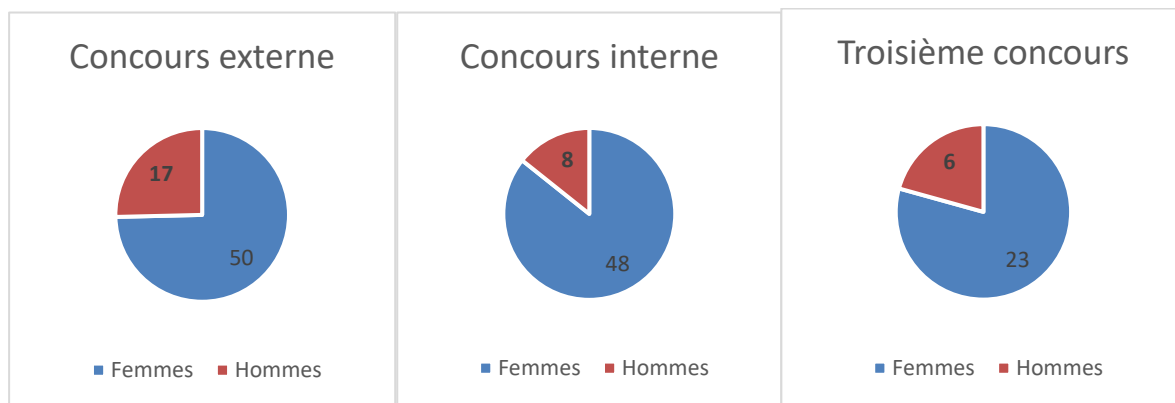
Aucun des candidats présents n'a obtenu une note inférieure à 5/20.

Au vu des résultats, le jury détermine pour les trois spécialités le seuil d'admission comme suit :

| Concours externe, interne et troisième voie |         |
|---------------------------------------------|---------|
| Nombre de points                            | Moyenne |
| 30                                          | 10      |

Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de :

| CANDIDATS | Concours externe | Concours interne | Troisième concours |
|-----------|------------------|------------------|--------------------|
| ADMIS     | 67               | 56               | 29                 |



#### Répartition géographique – concours externe :

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Grand Est | Guadeloupe | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|-----------|------------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 2                    | /         | /          | 1          | /                  | 61        | 3    |

#### Répartition géographique – concours interne :

| Régions | Auvergne-Rhône-Alpes | Guadeloupe | Hauts-de-France | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | Pays de la Loire | PACA |
|---------|----------------------|------------|-----------------|--------------------|-----------|------------------|------|
|         |                      |            |                 |                    |           |                  |      |

|                     |   |   |   |   |    |   |   |
|---------------------|---|---|---|---|----|---|---|
| Nombre de candidats | 1 | / | / | 1 | 50 | / | 4 |
|---------------------|---|---|---|---|----|---|---|

**Répartition géographique – troisième concours :**

| Régions             | Auvergne-Rhône-Alpes | Bourgogne-France-Comté | Grand Est | La Réunion | Nouvelle Aquitaine | Occitanie | PACA |
|---------------------|----------------------|------------------------|-----------|------------|--------------------|-----------|------|
| Nombre de candidats | 3                    | /                      | /         | /          | /                  | 25        | 1    |

**V – CONCLUSION**

Le jury félicite l'ensemble des candidats admis.

Le niveau général des candidats à ce concours est en baisse. Les membres du jury ont veillé à ce que les lauréats possèdent le niveau requis pour répondre aux attentes des employeurs publics territoriaux. Le nombre de postes ouverts n'a donc pas été entièrement pourvu.

Les notes de cadrage des épreuves constituent des outils précieux pour bien préparer les concours. Elles guident les candidats sur les attentes des correcteurs et des membres du jury.

Le jury invite donc les candidats à en prendre connaissance.